



Taxe d'apprentissage 2018

Entreprises de moins de 250 salariés (salaires 2017)
Bordereau Multizones - Régime général / Alsace-Moselle

VOTRE ENTREPRISE (à compléter)

N°ADHERENT :
 N°SIRET (Siège social) :
 Code NAF/APE :
 N° CCN :
 Raison sociale :
 Adresse :
 CP : Ville :
 Contact :
 Téléphone :
 Courriel :@.....

A. DECLARATION DES EFFECTIFS ET CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE (à compléter)

Effectif moyen 2017 :
 Nombre d'apprentis en 2017 :
 dont apprentis présents au 31/12/2017 :

Masse Salariale
 selon DADS N4DS/DSN au 31/12/2017
 Base brute Sécurité Sociale

MS = €

Si MS ≤ 106 579 € et accueil d'apprenti(s) en 2017, ne pas établir de déclaration. Les 2 conditions doivent être remplies

	Régime	MS	Taux	Taxe brute	
Calcul de la Taxe Brute d'apprentissage	GENERAL		€ 0,68%	€	(TBG)
	ALSACE-MOSELLE		€ 0,44%	€	(TBA)
	TOTAL		€	€	(TB)

Déductions hors quota à appliquer (régime général uniquement)

FRAIS DE STAGE DE FORMATION INITIALE*		DONS EN NATURE*		*Joindre les justificatifs, voir notice
Catégorie A (Niveaux 5-4-3) jours x 25 € = a	€			TOTAL DES
Catégorie B (Niveaux 2-1) jours x 36 € = b	€			DEDUCTIONS
**Dédution D1 plafonnée à 3% de la taxe brute TBG a + b = D1*	€	+ D2	€	= € (DE)

CACHET DE L'ENTREPRISE

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions générales d'adhésion disponibles sur notre site.

Signature :

Nom et qualité du signataire :

Fait à Le / / 2018



REGLEMENT A AGEFOS PME ETS AGEFOMAT

TB - DE = € **(TA)**

Règlement à l'ordre d'AGEFOS PME Ets AGEFOMAT

Chèque n° Banque

Adresse retour : Déclaration complétée + versement
AGEFOS PME ETS AGEFOMAT - 35 RUE FROIDEVAUX - 75014 PARIS

B. APPRENTIS : VERSEMENTS AU(X) CFA D'ACCUEIL

Si vous avez d'autres apprentis, joignez une liste complémentaire et cochez ici

Au 31/12/2017, votre entreprise emploie un/des apprenti(s). Veuillez renseigner le tableau ci-dessous et joindre le(s) contrat(s) d'apprentissage.

Apprenti(e) 1			Apprenti(e) 2		
Nom et Prénom	Début de Contrat	Fin de Contrat	Nom et Prénom	Début de Contrat	Fin de Contrat
.....
N°UAI	Nom et adresse complète du CFA		N°UAI	Nom et adresse complète du CFA	
Intitulé du diplôme	Libellé de la formation		Intitulé du diplôme	Libellé de la formation	

Le renseignement des rubriques Diplômes + Formation est obligatoire pour garantir le reversement des fonds au bon destinataire

C. REVERSEMENTS DEMANDES

Si vous avez d'autres reversements, joignez une liste complémentaire et cochez ici

E1.	N° UAI	Nom et adresse complète de l'établissement	Catégorie(s) A/B	Montant ou %
.....
E2.	N° UAI	Nom et adresse complète de l'établissement	Catégorie(s) A/B	Montant ou %
.....

Une adresse correctement libellée garantit le reversement des fonds au bon destinataire

CONSERVEZ UNE COPIE DE CE DOCUMENT

Contacts et informations taxe d'apprentissage au verso ⇨

QUI EST ASSUJETTI ?

Toutes les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, quel que soit leur statut : entreprise individuelle ou société, entreprise commerciale, industrielle ou artisanale, entrepreneur individuel, association, coopérative agricole ou groupement d'intérêt économique (GIE).

EXONERATIONS

- les sociétés civiles de moyens (SCM), sous certaines conditions, lorsque leur activité est non commerciale,
- les sociétés et personnes morales ayant pour objet exclusif l'enseignement,
- les groupements d'employeurs composés d'agriculteurs ou de sociétés civiles agricoles bénéficiant eux-mêmes de l'exonération,
- si masse salariale ≤ 106 579 € et accueil d'apprenti(s) en 2017, vous n'êtes pas redevable de cette taxe

A. DECLARATION DES EFFECTIFS ET CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE**Référencement dans la DADS**

La base de calcul (assiette) à prendre en compte est la même que celle des cotisations de Sécurité sociale.

Retrouvez les modalités de calcul des effectifs et de l'assiette sur www.agefomat.com

⇒ **TAUX DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE (TB)**

	Régime Général	Régime Alsace-Moselle
Taux (% de la masse salariale)	0,68%	0,44%
La taxe d'apprentissage comprend :		
Une part régionale , la Fraction Régionale pour l'Apprentissage (FRA) reversée au Trésor public	51%	51%
Un quota d'apprentissage pour les Centres de Formations d'Apprentis (CFA), les Unités de Formation par Apprentissage (UFA) et Sections d'Apprentissage (SA)	26%	49%
Un hors quota destiné aux dépenses de formation hors apprentissage	23%	

⇒ **DEDUCTIONS HORS QUOTA A APPLIQUER (DE) - applicable au régime général uniquement****D1. Frais de stage**

Vous avez accueilli des stagiaires **de formation initiale, technologique ou professionnelle**, vous pouvez opérer une déduction en fonction du niveau de diplôme préparé et du nombre de jours de présence du stagiaire dans votre entreprise. La déduction se calcule en multipliant le forfait journalier par le nombre de jours de stage effectués dans l'entreprise selon la catégorie, **dans la limite de 3% de la taxe brute**.

Catégorie A (Niveaux 5,4,3): CAP, BEP, BAC, BAC+2, BTS, DUT

Catégorie B (Niveaux 2,1): Licence, BAC+4, Ecoles d'Ingénieurs, BAC+5 et plus

JUSTIFICATIF À FOURNIR : copie de la convention de stage établie et signée par le stagiaire, l'entreprise (ou l'organisme) d'accueil et l'établissement d'enseignement. Conditions d'éligibilité des conventions : Le stage doit être obligatoire pour l'obtention du diplôme et ne pas être subventionné ni relever de la formation continue. La déduction devra être effectuée dans la même catégorie que celle du diplôme préparé. (Ex. : si BTS alors déduction en catégorie A du hors quota)

D2. Dons en nature

JUSTIFICATIFS À FOURNIR : l'attestation de votre comptable de la valeur réelle du don, l'attestation par l'école bénéficiaire de l'usage du don en accord avec la législation en vigueur et le reçu de l'école précisant le montant du don et son affectation sur les catégories d'habilitation.

Sans ces justificatifs, vos déductions ne seront pas prises en compte et vous devrez nous verser le solde dû sous peine de majoration par le service des impôts.

B. APPRENTIS : VERSEMENTS AU(X) CFA D'ACCUEIL

Au 31.12.2017 un apprenti est présent dans votre entreprise, veuillez renseigner cette rubrique. AGEFOS PME procédera au reversement obligatoire au CFA d'accueil conformément à la loi en vigueur. Les rubriques Diplôme/Formation doivent être renseignées.

Vous trouverez ces informations sur le contrat d'apprentissage **dont une copie devra être jointe à votre envoi**.

Si vous devez déclarer plus de deux apprentis, joignez une liste complémentaire (à télécharger sur www.agefomat.com) et cochez la case dédiée en rubrique B.

C. REVERSEMENTS DEMANDÉS

Si vous souhaitez effectuer des reversements, veuillez nous indiquer précisément les coordonnées du ou des établissement(s) bénéficiaire(s) et dans la mesure du possible leur **N° UAI** (Unité Administrative Immatriculée) appelé « code école » ou « code établissement ». Ce code est composé de 7 chiffres suivi d'une lettre (non obligatoire). Si vous souhaitez désigner une formation au sein de l'établissement de votre choix, veuillez la mentionner en complément des informations relatives à l'établissement indiqué.

Nous vous garantissons un reversement conforme à vos souhaits et à la réglementation en vigueur.

Au-delà de deux reversements, joignez une liste complémentaire (à télécharger sur www.agefomat.com) et cochez la case dédiée en rubrique C.

RÈGLEMENT À AGEFOS PME Ets AGEFOMAT

Ce montant total **TA** est à régler à AGEFOS PME Ets AGEFOMAT **avant le 1er mars 2018**. Veuillez indiquer votre mode de règlement, dater et signer le bordereau avant de l'envoyer à l'adresse indiquée, accompagné du règlement correspondant ou de son justificatif pour un virement.

Un reçu libératoire justificatif du règlement de votre taxe d'apprentissage vous sera adressé.

Pour toute information complémentaire, contactez vos équipes dédiées au **01 43 22 70 70 – apprentissage@agefomat.com**

www.agefomat.com



Les informations au titre du questionnaire au recto sont une obligation légale. Le défaut de réponse entraîne l'incapacité pour AGEFOS PME d'exercer la mission que lui a confiée l'entreprise. Ces informations nominatives sont exploitées exclusivement par AGEFOS PME et ses partenaires institutionnels. Le droit d'accès et de rectification prévu par la loi peut être exercé auprès d'AGEFOS PME en application de l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique et libertés ».

AGEFOS PME Siège national, sis 187 quai de Valmy 75010 PARIS - tél. : 01 44 90 46 46 - www.agefos-pme.com - Siret n° 301 761 987 00330 - code NAF 9499Z, Fonds d'assurance formation des salariés des petites et moyennes entreprises agréé par arrêté ministériel du 24.01.1973 modifié le 16.12.2016, et habilité à collecter la taxe d'apprentissage par arrêté du 23.11.2015 modifié le 22.12.2016